

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 03-0223 ABROGEANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE 06-0522 VISANT À ASSURER L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DANS UN SECTEUR DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE SUTTON

**AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ** qu'à sa séance ordinaire tenue le 21 mars 2023 à 19h30 au Centre administratif de la MRC, le conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi a adopté le *Règlement 03-0223 abrogeant le règlement de contrôle intérimaire 06-0522 visant à assurer l'approvisionnement en eau potable dans un secteur du périmètre d'urbanisation de Sutton*. Ce règlement entre en vigueur le 5 avril 2023.

Ce règlement peut être consulté par toute personne sur le site internet de la MRC à l'adresse suivante: [https://mrcbm.qc.ca/fr/docu\\_reglement.php](https://mrcbm.qc.ca/fr/docu_reglement.php). Toute personne intéressée peut également prendre connaissance dudit règlement au bureau de la MRC situé au 749 rue Principale à Cowansville, et ce, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à COWANSVILLE ce CINQUIÈME (5<sup>e</sup>) jour d'avril de l'année DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023).

Le greffier,

David Legrand, avocat